

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux le douze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 1<sup>er</sup> avril 2022

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, Mme Marion COUTÉ, Mme Alice PACALET, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. Joël FAU, Mme Nawal BRACKELEER et M. Etienne ALBESPY, membres du Conseil.

M. Stéphane CHALVET, Conseiller aux décideurs locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Absents et excusés : Mme Emilie DALBIN, M. David BASIRE et M. Roger TEYSSEBRE

Secrétaire : M. Joël FAU a été nommé secrétaire.

**Objet : Vote des deux taxes directes locales:**

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire décide de voter les deux taxes directes locales comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUITS</b>
Taxe foncière prop. Bâtie	355 321	42.03	155 595
Taxe foncière non bâties	12 252	93.55	11 787
		<b>Total</b>	<b>167 382</b>

**Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2021**

M. le Maire, Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-François PRADALIER élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du Budget Principale de la commune dressé par M. le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal :

- Donne acte à M. le Président de la présentation faite du Compte Administratif du Budget Principal 2021 de la Commune de Villecomtal,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	477 433.18 €	595 992.50 €
Section d'investissement	258 793.14 €	478 902.64 €

Le Conseil Municipal de la Commune de Villecomtal à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du Budget principal,
- AUTORISE M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

**Budget Commune : Vote du budget Primitif 2022 :**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Sections de fonctionnement	903 109.25 €	903 109.25 €
Sections d'investissement	1 656 515.17 €	1 656 515.17 €

**Budget Lotissement la Blanzague : Vote du Compte Administratif 2021**

M. le Maire, Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-François PRADALIER élu président de séance, présente le Compte Administratif 2021 du lotissement la Blanzague dressé par M. le Président.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal :

- Donne acte à M. le Président de la présentation faite du Compte Administratif du lotissement la Blanzague 2021 de la Commune de Villecomtal,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif ci-annexé.

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	21 566.25 €	21 566.25 €
Section d'investissement	0 €	21 566.25 €

Le Conseil Municipal de la Commune de Villecomtal à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2021 du lotissement la Blanzague,
- AUTORISE M. le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

**Budget Lotissement la Blanzague : Vote Budget Primitif 2022 :**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	304 189.66 €	304 189.66 €
Section d'investissement	314 667.82 €	314 667.82 €

### **Achat d'un pavillon :**

La commune décide d'acquérir un pavillon appartenant à POLYGONE SA, situé au lotissement La Blanzague, sur les parcelles en cadastrées AN 659 AN 638 et AN 650 pour un montant de 207 500 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### **Attribution de subvention à l'association « Bienvenue à Villecomtal » :**

- « Bienvenue à Villecomtal » 6 000.00 euros

Cette somme sera prélevée au budget primitif 2022 article 65748.

### **Questions diverses :**

- Les bénévoles de la médiathèque de Villecomtal organisent du 07 au 14 mai 2022 une exposition sur l'Ordre de la Légion d'Honneur, l'Ordre National du Mérite et l'Ordre de la Libération. Une conférence sur les médailles et décorations Françaises est également organisée le 07 mai et sera animée par les représentants de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite, l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques et des Médaillés de la Jeunesse et des Sports.

Cet événement fera l'objet d'un vernissage de l'exposition suivie d'un vin d'honneur.

Afin de profiter de la présence de nombreux partenaires institutionnels et afin de rationaliser leur déplacement, la commune a décidé de profiter de l'occasion pour inaugurer les panneaux « Petite Cité de Caractère® » qui seront placés aux entrées du bourg.

- A noter l'arrivée mercredi 13 avril d'une troisième famille Ukrainienne qui résidera au 1 rue de l'horloge.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Patrice PHILOREAU